



Commune de Saint-Lyé

LE LYOTAIN

JUIN

Année 2010 - Numéro 2

EDITO

Dans ce numéro :

Edito	1
Infos mairie	2
L'écho du conseil	3
Enfance-jeunesse	5
Environnement	6
14 juillet-festivités	7
TNT à Saint-lyé	8
Infos gîte de France	10
SIGE	11
Etat civil et numéros utiles	12
Boîte à idées	12

Le budget 2010 a été voté et adopté le 2 février 2010.

Les dossiers de consultations concernant les projets sont en cours. Les travaux vont débiter ou sont en cours de réalisation.

Trois secteurs sont particulièrement importants :

Les bâtiments : la couverture de l'école primaire va être partiellement refaite, le démoussage des toits de l'église et des vestiaires du stade va être entrepris. A l'école maternelle et à la salle des fêtes, les peintures vont être renouvelées. L'accès intérieur au clocher de l'église va être sécurisé. Enfin, la construction du futur restaurant scolaire devrait démarrer début septembre.

La voirie : A Grange l'Evêque, création de l'impasse du cimetière et entretien de diverses rues.

A Saint Lyé, réfection de la rue des Cortins (entre l'avenue de la Gare et la rue du Crotay) et pose des bordures. Réfection du surfacage de l'allée du Château (entre la rue des Cortins et la rue Jeanne d'Arc). Poursuite des travaux de réfection des trottoirs des rue

Jeanne d'Arc et Général de Gaulle et création d'une aire de stationnement le long du cimetière (rue des Pensées)

Réhabilitation du cimetière : la troisième et dernière tranche de travaux, la rénovation du carré militaire en partenariat avec le Souvenir Français vont être réalisées.

Voici l'inventaire rapide des gros travaux que la commune a déjà entrepris ou va entreprendre.

La municipalité est consciente de la gêne et des nuisances ou des désordres que ces chantiers vont générer et nous attendons compréhension de votre part, tout en espérant que ces réalisations apporteront à chacun davantage de confort.

Le Maire,

Marcel SPILMANN



Informations mairie

ORDURES MENAGERES

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ENCOMBRANTS ADMIS A LA COLLECTE AU PORTE A PORTE

Sont admis et considérés comme encombrants ménagers les éléments suivants :

- les vieux meubles
- salon de jardin usagé
- les sommiers
- les matelas
- les ustensiles ménagers usagés
- les vieux vélos...

Sont exclus de la collecte des encombrants :

- les pneumatiques
- les pièces d'origine automobile
- les produits dangereux (solvants, peinture, colle...)
- les déchets verts
- les ordures ménagères
- les déchets d'équipement électrique et électronique en fin de vie (machine à laver, lave vaisselle, TV, chaîne-hifi, frigidaire...) qui doivent être déposés en déchetterie ou gérés dans le cadre du paiement de l'écotaxe

Important : tout comme pour les ordures ménagères, les encombrants devront obligatoirement être sortis la veille au soir du jour de la collecte

Centre communal d'action sociale :

Rappel : un dispositif d'aide en faveur des lyotains existe, pour toutes infos complémentaires vous pouvez consulter le site internet de la commune ou contacter Mr Méan au 03.25.76.24.55

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'été

Juillet : Lundi de 15h30 à 17h

Mercredi de 15h à 17h30

Jeudi de 17h30 à 19h

Samedi de 13h30 à 15h

Août : Lundi de 15h30 à 17h

Mercredi de 15h à 17h30

Jeudi de 17h30 à 19h

Associations : les associations qui souhaitent faire passer des informations concernant la rentrée peuvent le faire par l'intermédiaire du site internet de la commune. Vos messages sont à envoyer à l'adresse suivante : mairie@saint-lye.fr

Bilan des intempéries hivernales :

L'hiver 2009-2010 a été rude et long. Les opérations de salage et déneigement ont nécessité 30 h d'intervention des services techniques et l'utilisation de 15 tonnes de sel pour un coût de 1359 euros.

Suite au coup de vent du 27 février, diverses opérations de balayage, ramassage de branches et objets divers en différents lieux du domaine public communal, ont été nécessaires et ont mobilisé 19 heures de main d'œuvre.





L'Écho du conseil

Séance du 18 mai 2010

Le conseil municipal accepte :

de voter à l'unanimité le compte administratif 2009, ainsi que le compte de gestion de Mme le Percepteur de Pont Sainte Marie, dont les sommes sont en parfaite conformité. Celui-ci présente un excédent de fonctionnement sur 2009 de 176 064.64 € et un déficit d'investissement de 367 548.78 €.

d'attribuer les subventions suivantes :

100 € à Capi-Mil'arts (subvention de démarrage)

500 € à l'association des maires de Vendée et de Charente pour aider les communes sinistrées par la tempête Xynthia

2 082 € à l'école primaire pour l'organisation de la classe verte

Il pose par ailleurs le principe d'accorder pour les élèves domiciliés à Saint Lyé fréquentant le collège Camus une participation financière qui sera versée à la famille pour les voyages scolaires (Camuski, Espagne, Italie) – ce principe

est limité à une seule fois par famille par année scolaire et concerne uniquement les collèges de rattachement

Enfin, il accepte d'aider le collègue à financer son projet de classe de théâtre au prorata du nombre d'élèves domiciliés à Saint Lyé et pratiquant cette activité après participation du conseil général et de la ville de la Chapelle St Luc.

d'émettre à l'unanimité un avis favorable à la demande d'adhésion à la communauté Seine Melda Coteaux, des communes de Montsuzain et Aubeterre, sachant que cette demande se justifie pour le fait que la CDC a la compétence «zone de développement éolien». La taxe provenant de cette activité est reversée aux communes qui subissent les nuisances et 1 % à la CDC – cette demande fait suite à celle formulée par la commune de Feuges qui a adhéré également à la CDC pour les mêmes raisons.

d'augmenter à compter du 1^{er} juin le temps de travail de l'agent chargé du fonctionnement de la bibliothèque et de le passer à 18h/35^{ème}.

d'accepter le plan de formation tel que présenté par le groupe intercommunal auquel a participé la commune de Saint Lyé, et qui a reçu un

avis favorable du CTP du 31 mars 2010.

d'autoriser le maire à signer une convention avec le centre de gestion dans le cadre de la mission «pôle suppléance et missions temporaires» qui permet à la commune de faire appel à ce service en cas de besoin pour assurer la continuité du service administratif

d'émettre un avis défavorable (21 contre – 2 abstentions) au projet de SCOT tel qu'il est présenté par le syndicat DEPART pour les motifs suivants :

le SCOT préconise une augmentation de la densité de construction, d'où un apport de population sans se soucier des conséquences en matière d'équipements publics et des problématiques de transport,

le SCOT remet en cause la surface minimale pour construire, sans prendre en considération les contraintes techniques (assainissement individuel), notamment pour le hameau de Grange l'Evêque

le PLU doit à terme intégrer les orientations arrêtées dans le SCOT

(Suite page 4)



L'Écho du conseil (suite)

décide d'abandonner le projet d'aménagement d'une ZAC au lieu dit «l'Etang» au motif que la proposition de Géant Casino de modifier le plan n'est aucunement bénéfique à la commune. Le conseil municipal préfère se concentrer sur la création de la zone artisanale près du garage Bodier

décide de surseoir à statuer sur les orientations à définir dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et demande à être consulté sur la réflexion à mener

de retenir l'offre de la société Eiffage pour une somme de 173 603.59 € ttc, qui comprend des travaux rue des Cortins, allée du Château, allée des caves et chemin du bas des vignes à Grange l'E-vêque – le conseil municipal décide par ailleurs et préalablement à ces travaux de lancer une procédure d'alignement de la rue des Cortins.

le versement aux archives départementales des matrices cadastrales, qui s'avèrent être une des plus anciennes du département

la convention à passer avec la communauté de communes «Seine-Melda-Coteaux» qui confie l'organisation de l'animation été en faveur des jeunes au club ados de Saint Lyé, à charge pour la commune de réclamer à la CDC la côte part due au titre des communes du pays

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : www.saint-lye.fr

Associations : Capi Milos change de nom et deviens Capi-Mil'Arts

Lors de son assemblée extraordinaire qui s'est déroulée le 25 mars 2010, son président Monsieur Jean Leroy et son vice président Monsieur Marcel Regnault, ont donné leur démission.

A notre grand regret, n'ayant pu conserver le nom de Capi Milos, notre association porte désormais le nom de capi-mil'Arts.

Nous vous informons que l'ensemble de la troupe «théâtre et cabaret» reste inchangée. Nous vous invitons à notre prochaine prestation «soirée cabaret» qui se déroulera les 5 et 6 février 2011, plus d'infos vous seront communiquées ultérieurement.

Merci pour votre fidélité et votre confiance

La troupe



Le bureau :

Présidente : Christine CHALONY

Secrétaire : Christine PECHART

Vice-président : Jacky CADOT

Secrétaire Adjointe : Agnès CADOT

Trésorière : Gisèle DEPIT

Trésorière Adjointe : Simone MARIN

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNE
DE
SAINT LYÉ

ANIMATIONS ADOS



Pays
Seine, Melda,
Coteaux Champenois

Cet été, des activités en direction des 12-17 ans seront proposées sur le Pays Seine Melda Coteaux Champenois

Le club juniors-ados de St Lyé organisera le déroulement des animations. Le Pays sera divisé en 3 secteurs.

Ouest : Dierrey St Pierre, **Macey**, Montgueux, Pavillon Ste Julie, Payns, Villeloup, St Lyé

Centre : Barberey, Feuges, Lavau, Mergey, St Benoit, **Ste Maure**, Villacerf

Est : **Creney**, Vailly, Villechétif

Des animateurs seront présents 1 jour par semaine sur chaque secteur. Les activités seront proposées soit sur la commune relais (en gras) soit sur les communes environnantes. Au programme :

- **des sorties** (Disneyland ou Studio Disney, grotte d'Arcy sur Cure et escalade à la grotte de Champretard, Provins, Centre nautique à St Dizier, Laser game...). Un nombre de places

sera attribué pour chaque secteur.

- **des ateliers autour de thématiques variées** : arts graphiques et créatifs (murs d'expressions graffiti, fresque intérieure), cinéma d'animation (initiation à la création audiovisuelle)...

- **des animations sportives** : raid sportif, tournois de futsal-handball-flag football-hockey sur gazon, randonnée rollers...

- **des soirées** (patinoire, jeux sur table...)

- **un séjour de vacances** dans le Morvan(rafting) et au festival des arts de la rue à Chalon-sur-Saone (ma. 20 au sa. 24 juillet)

Certaines journées ne seront pas définies afin de permettre aux jeunes de proposer des animations. Un système de navette en mini-bus sera mis en place lors de certaines animations. Des arrêts lors des sorties seront desservis (Payns, St Lyé, Barberey, Ste Maure, Creney). Cependant le covoiturage et l'autonomie des

jeunes pour les déplacements sur les secteurs seront recherchés. Des permanences d'inscriptions seront proposées sur les communes-relais en juin.

Le programme d'activités est disponible à la mairie ou au club, sur le site www.saint-lye.fr Renseignements club ados: 03.25.76.89.17 06.31.89.63.48



ACMSH – ÉTÉ 2010

Jours d'ouverture : Du lundi 05 juillet au vendredi 06 août 2010

Du lundi 23 août au mercredi 01 septembre 2010

Horaires de l'accueil : En juillet : De 7h45 à 18h
En août : De 8h à 18h

L'accueil sera fermé du lundi 09 au vendredi 20 août 2010

L'accueil fermera à 12h le mercredi 01 septembre 2010



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

La belle saison, le temps des traitements, désherbage et autres arrive. Pour respecter l'eau, traiter à bon escient, avec un pulvérisateur plutôt qu'un arrosoir, respecter les doses, pas de désherbant à moins de 5 mètres des points d'eau (rivières, ruisseaux, fossés, mares et autres). S'il vous reste du produit ne le versez pas dans les caniveaux : on le retrouve dans la Seine en 12h, ni dans l'évier : le délai passe à 24h, ni dans un trou au fond du jardin : on le retrouve dans l'eau de votre robinet un an plus tard. Dans cette optique et afin de protéger notre environnement, la commune de Saint Lyé va expérimenter cette année le désherbage thermique.



Gestion des espaces verts à Saint Lyé



Cette année, la commune de Saint Lyé a souhaité expérimenter une nouvelle technique de désherbage. Dans ce but, un appel à la concurrence a été lancé.

Le procédé retenu est un dés-

herbage thermique. C'est la raison pour laquelle vous verrez prochainement un mini tracteur circuler sur la commune.

Le recours à cette prestation présente plusieurs avantages :

- pas de produits à stocker
- pas d'impact sur les sols contrairement aux produits utilisés habituellement.
- pas de gêne pour la circulation lors du passage de l'entreprise
- permet de libérer les services techniques qui peuvent ainsi se consacrer à d'autres tâches d'entretien.

Par ailleurs, vous l'avez peut-être constaté, de nouvelles techniques de tonte sont également mises à l'essai. En effet, nos agents ont pu suivre des formations concernant les techniques d'entretien des espaces verts. Les hauteurs et la fréquence de coupes varient selon les endroits.

Respecter les points propretés

Afin de garder à notre commune un aspect accueillant, je vous remercie de respecter les points propretés. En effet, régulièrement des ordures ménagères et autres sont déposées aux abords des bennes de collecte papier et verre, ce qui monopolise un agent pour la remise en état des différents sites.

Par ailleurs, je vous rappelle que les déchets verts sont à apporter dans les déchetteries et non à déposer dans la nature. Régulièrement des déchets sont retrouvés sur les chemins ou près des zones boisées, telle que la zone de l'Etang.

Merci de respecter notre environnement



13 juillet
2010

Année 2010 - Numéro 2

14 juillet
2010

Page 7

Rendez-vous place de l'église à
22h15 pour le
départ de la retraite aux flambeaux.

Le feu d'artifice
aura lieu à 23h au stade

Il sera suivi de 23h30 à 3h du matin
d'un bal populaire
à la salle des fêtes animé par
«Step'Animation».



pour les
enfants
château
gonflable

11h : Revue du corps des sapeurs
pompiers, sur l'esplanade de l'hôtel de
ville et dépôt de gerbe.

16h30 : Goûter des enfants
(coupon ci-joint)

17h30 à 24h00 : Bal dans le parc de
l'hôtel de ville avec «Coda Musique»

18h30 : Sangria

19h : Plateau repas sur réservation
(coupon ci-joint)



14 juillet 2010

Coupon à déposer pour le 5 juillet à la mairie

Nom : Prénom :

Adresse :

Goûter enfant(s) de moins de 12 ans : Nombre d'enfant(s) (gratuit) :

Nombre de plateau(x) repas (adultes + enfants)

..... * 1€ = (tarif lyotain)

..... * 6€ = (tarif extérieur)

Chèque à établir à l'ordre du trésor public et à agraffer au coupon réponse. Merci de l'apporter au secrétariat
et de **prendre votre ticket d'inscription.**

A compter du 28 septembre 2010 : la télévision tout numérique arrive !



La télévision tout numérique arrive !

Le passage à la télévision tout numérique consiste en l'arrêt de la diffusion hertzienne analogique des chaînes historiques reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, France 5 / Arte et M6) et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Dans notre département, le passage à la télé tout numérique se fera le 28 septembre 2010.

Êtes-vous concerné ?

Vous serez alertés 3 mois avant l'arrêt de la diffusion analogique par des bandeaux défilant sur vos écrans de télévision afin de vous équiper si nécessaire. Si aucun bandeau n'apparaît, cela signifie que vous recevez déjà la télévision numérique et donc qu'il est inutile de vous équiper.

Suis-je couvert par la zone TNT ?

Connectez-vous sur www.tousaunumerique.fr rubrique "passage au tout numérique" puis "connaître la couverture numérique".

La couverture numérique peut être différente d'une commune à l'autre, mais également à l'intérieur d'une même commune. De même, la couverture peut n'être que partielle et ne pas comprendre toutes les chaînes historiques.

Comment recevoir la télé numérique ?

Plusieurs modes permettent de recevoir la télévision numérique. Vous n'avez aucune obligation de vous abonner à une offre payante :

L'antenne râteau classique (pour les chaînes comprises dans la zone de couverture TNT)

La plupart des antennes râteaux sont prêtes à recevoir la TNT. Dans certains cas toutefois, il peut être nécessaire de la réorienter ou de la modifier.

Il suffit alors de brancher un **adaptateur TNT** à votre téléviseur. Ces adaptateurs s'achètent chez n'importe quel distributeur (dès 20 € pour les modèles d'entrée de gamme).

Attention, de nombreux téléviseurs récents et tous les téléviseurs vendus depuis le 5 mars 2008 possèdent déjà un adaptateur TNT intégré.

En aucun cas, vous n'êtes obligé de changer de poste de télévision ! Par ailleurs, restez prudents face à certains démarcheurs incitant à l'achat de matériaux parfois très coûteux mais pas toujours adaptés à vos besoins.

Le satellite

Si vous disposez déjà d'une parabole pour recevoir les chaînes nationales en analogique, vous pouvez bénéficier des chaînes gratuites de la TNT en vous équipant d'un adaptateur (environ 100 €) chez n'importe quel distributeur.

Le câble

Si vous êtes raccordé à un réseau câblé, vous avez normalement accès aux chaînes gratuites (sans abonnement) de la TNT. Il s'agit d'une obligation faite à tous les opérateurs de réseaux câblés. Vous y accédez par un décodeur.

Vous pouvez être raccordé au câble sans avoir souscrit d'abonnement parce que votre immeuble est collectivement raccordé. Dans ce cas, l'antenne collective devra peut-être être remplacée en intégrant les chaînes gratuites de la TNT. Contactez votre bailleur ou le syndic.

La ligne téléphonique ADSL

La plupart des fournisseurs d'accès à Internet propose des offres "triple play" : *Internet – téléphone – télévision*. Le boîtier fourni par votre fournisseur permet donc, à condition que votre ligne téléphonique le permette (située dans une zone de dégroupage et proche d'un transpondeur), de recevoir la télévision en numérique. Vérifiez auparavant auprès de votre opérateur que votre ligne téléphonique est bien adaptée à la transmission de la télévision.

Quelles sont les aides disponibles ?

Une aide financière

Une aide par foyer peut être attribuée pour l'équipement ou l'adaptation du poste de télévision principal.

Pour connaître les conditions permettant de bénéficier de cette aide : voir au verso.

La demande d'aide doit être envoyée au plus tard 3 mois après l'arrêt de la diffusion analogique. L'aide peut être versée uniquement sur la base d'une facture attestant d'une dépense pour accéder à la télévision numérique postérieure au 1er mars 2009.

Une aide technique

Gratuite, cette assistance à domicile (branchement de l'adaptateur, réglage de chaînes...) est prévue pour les personnes de plus de 70 ans ou dont le taux d'incapacité permanente est supérieur à 80%.

Conditions de ressources d'attributions des aides financières

Les aides financières sont réservées aux foyers dépendant d'une antenne râteau et ne recevant que les 6 chaînes nationales et devant s'équiper afin de continuer à recevoir la télévision après le passage au tout numérique :

- vous habitez une maison individuelle et ne recevez que les six chaînes par une antenne râteau sur votre toit ou une antenne commune à plusieurs maisons au sein d'un lotissement.
- vous habitez un immeuble et recevez la télévision par une antenne râteau sur le toit, commune à tous les occupants
- vous habitez un immeuble raccordé à un réseau câblé auquel vous n'êtes pas vous-même abonné et si ce réseau câblé dépend d'une antenne râteau. Si le réseau câblé de votre immeuble reçoit les chaînes par une autre voie qu'une antenne râteau, vous continuerez à recevoir ces chaînes après le passage au tout numérique. Dans ce cas, vous ne pouvez pas bénéficier d'aides. Pour savoir dans quel cas de figure vous vous trouvez, le plus simple est de vous adresser au gestionnaire de votre immeuble.

En zone de réception entièrement couverte par la TNT		Hors zone de réception couverte par la TNT ou zone partiellement couverte par la TNT
Aide à l'équipement Pour l'achat d'un adaptateur ou d'une télévision avec adaptateur intégré ou la souscription d'un abonnement à une offre de télévision numérique	Aide à l'antenne Pour l'adaptation ou le changement de l'antenne râteau	Aide à la réception si perte de chaînes historiques pour l'installation d'un équipement de réception satellite (parabole + décodeur) ou souscription à un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL
montant maximal de l'aide : 25 €	montant maximal de l'aide : 120 €	montant maximal de l'aide : 250 €
▪ exonération de la redevance audiovisuelle ▪ conditions de ressources : ▪ revenu fiscal de référence inférieur à 8000 € pour la première part ▪ + 1 500 € pour les 4 premières demi-parts ▪ + 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire	▪ exonération de la redevance audiovisuelle ▪ conditions de ressources : ▪ revenu fiscal de référence inférieur à 20000 € pour la première part ▪ + 1 500 € pour les 4 premières demi-parts ▪ + 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.	Aucune condition de ressource

Calcul des conditions de ressources :

Parts	Aide à l'équipement Revenu fiscal inférieur à	Aide à l'antenne Revenu fiscal inférieur à
1 part	8 000 €	20 000 €
1,5 parts	9 500 €	21 500 €
2 parts	11 000 €	23 000 €
2,5 parts	12 500 €	24 500 €
3 parts	14 000 €	26 000 €
3,5 parts	16 500 €	28 500 €
4 parts	19 000 €	31 000 €
4,5 parts	21 500 €	33 500 €
5 parts	24 000 €	36 000 €
5,5 parts	26 500 €	38 500 €

Pour bénéficier de ces aides, une demande doit être faite au centre d'appels "tous au numérique".

☎ 09 70 81 88 18 (prix d'un appel local)

Renseignements : www.tousaunumerique.fr

AVEZ-VOUS PENSÉ À CRÉER UN GÎTE OU DES CHAMBRES D'HÔTES ?



Vous avez **hérité d'une maison** ou décidé d'investir dans un bien immobilier ?
Vous êtes à la recherche de **rencontres et d'échanges** ? à la recherche d'un **complément de revenu** ?
Ou tout simplement envie de **participer à la vie touristique** de votre région ?



Besoin d'aide, de conseils, **deux labels touristiques** sont à votre disposition :

Clévacances et **Gîtes de France** labellisent vos locations de vacances et vos chambres d'hôtes, qu'elles soient en ville ou à la campagne, destinées à des séjours touristiques ou professionnels. Les structures doivent répondre à des critères d'évaluation essentiels tels que **l'environnement, le niveau de confort, l'accueil et l'assistance.**

Les labels vous accompagnent dans votre réflexion, vous conseillent et vous apportent une aide personnalisée tout au long de la réalisation de votre projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :



Label Clévacances :
Sandrine DE OLIVEIRA au 03 25 42 50 86
sandrine.deoliveira@aube-champagne.com



Label Gîtes de France :
Alexandra BOLLAERT au 03 25 43 72 72
alexandra.bollaert@aube.chambagri.fr

Si vous souhaitez être contacté, vous trouverez en Mairie et/ou Office de Tourisme un formulaire à compléter



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVÊQUE

Prévue en 2009, la réalisation de l'impasse du cimetière a pu se concrétiser en 2010, en partie grâce à la modifications des statuts du syndicat qui donnent la compétence «voiries» à chacune des 2 com-

munes sur leur territoire. Les travaux ont donc été effectués à la charge de la commune de Saint Lyé pour un coût de 36 833,51 euros



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVÊQUE : réunion du 2 février 2010

Etaient présents sous la présidence d'Alain Kanarosky :

Pour Macey : Raynald Royère, Jean-Michel Berthelot, Dominique Picard, Hubert Courteaux, Max Liégois

Arnaud Silvestre donne pouvoir à Hubert Courteaux

Pour Saint Lyé : Denis Philippe, Denis Petitot, Marcel Spilmann, Françoise Nida

Mme Anne Marie Frère donne pouvoir à Denis Petitot

Le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité. Mr Berthelot demande à apporter une précision quant au paragraphe sur la modification des statuts. Il précise que les conseils municipaux sont sollicités pour décision en non pour avis, comme indiqué dans le compte-rendu.

1/ statuts du SIGE

Le président informe les membres du comité syndical que les statuts sont modifiés tels que le comité en avait décidé lors de sa réunion du 15 décembre 2009, par arrêté du préfet en date du 16 février et qu'ils sont donc applicables dans le cadre du vote du budget 2010.

2/ vote du budget 2010

Le comité syndical vote à l'unanimité le budget 2010 tel que proposé par le président et qui est arrêté en fonctionnement à la somme de 105 490 €. Cette somme permet de couvrir les charges d'entretien courantes du hameau, ainsi que les frais de personnel. A ce sujet, le nombre d'heures de secrétariat sera à revoir compte-tenu des missions du hameau qui ont diminué suite à la modification des statuts. Par ailleurs, le président s'engage à rencontrer le chef de corps des sapeurs pompiers pour obtenir des précisions sur la commande de vêtements sollicitée : il signale que compte-tenu du montant, des priorités devront être dégagées.

La section d'investissement est fixée

quant à elle à la somme de 28 900 € et comprend le remboursement de la part capital des emprunts, le remplacement de la porte dans la classe préfabriquée, le changement des serrures à la salle des fêtes, ainsi que le report des crédits 2009 non consommés prévus pour l'aménagement intérieur du cimetière et la mise en conformité des bâtiments. Le comité réfléchira ultérieurement sur les travaux d'investissements à réaliser sur le patrimoine commun du hameau.

3/ fleurissement du hameau

Le président précise qu'il vient de signer une commande de fleurs pour 376 €. Il a, par ailleurs, reçu un devis de plantations de vivaces, qui est trop onéreux. Il est en attente d'une nouvelle proposition plus adaptée aux besoins du hameau et de ses finances.

4/ entretien voiries

Le président présente un devis de travaux à réaliser sur les rues de l'Entente et rue Georges Brassens pour un montant de 13 306 €. Compte-tenu de la nature de ceux-ci, s'agissant d'entretien, ils ne peuvent pas être financés par la DGE. Le comité décide de surseoir à statuer et de lister les travaux à réaliser sur le hameau afin de définir un ordre de priorité et de prévoir le financement.

5/ cimetière

Les travaux intérieurs ont été commandés. Ils seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettent, ainsi que les plantations. Le comité sera amené à réfléchir sur un règlement à voter pour la gestion du cimetière.

6/ marché d'entretien de locaux

Suite à une erreur matérielle dans l'offre de la société AGNET qui a été retenue lors de la réunion du comité syndical du 15 décembre, le président précise qu'il a dû relancer une nouvelle consultation. Celle-ci permet de retenir la société ANS qui a présenté la meilleure offre qui est

arrêtée à la somme de 12 402.52 € ttc par an.

Questions diverses :

Les maires de St Lyé et Macey demandent au président de s'en tenir à des dépenses raisonnables pour la réception des vœux.

Raynald Royère fait remarquer le travail accompli par les agents de Macey et du syndicat pour déneiger les rues du hameau. Le président reconnaît les efforts considérables qui ont été accomplis et qui ont été très appréciés des évêchats.

Dominique Picard informe le comité que l'école de Grange l'Evêque a été retenue pour la dotation informatique dans le cadre du projet «école numérique rurale» et que quelques petits travaux seront nécessaires pour l'installation.

Hubert Courteaux s'inquiète de savoir si les agents du service technique possèdent bien les habilitations nécessaires pour la conduite du matériel. Un point sera effectué ; le président relève que les agents sont invités par la commune de St Lyé à assister à une formation sur les gestes et postures pour aider les agents à travailler dans les meilleures conditions possibles.



État civil*

Naissances

Thibald COLOMBIER 14 février 2010
Nino VAUTHIER 16 février 2010
Lilou MORIN 25 février 2010
Laura GAUTHIEZ 26 mars 2010
Gabriel GRONDIN DELAGNEAU 29 mars 2010
Léonie FAUCHOT 5 avril 2010
Maxime JACQUARD 8 avril 2010
Emma BARRAULT 12 avril 2010
Jade PAWLAK 4 mai 2010
Maeva OUDAR 11 mai 2010
Alix BARROIS 19 mai 2010



Mariages

Alfred DOSSOU-YOVO et Samira NAIT ERRAMI le 10 avril 2010
Dominique VAST et Maryline GORTZ le 24 avril 2010
Rémi JANNET et Emilie LUROT le 15 mai 2010
Michel PHILIPPE et Isabelle DEBRUYNE le 22 mai 2010



Décès

BUFFET Pierre le 5 février 2010
CHAMPROUX Madeleine le 13 avril 2010
OMNES Jacques le 23 mai 2010
MEAUME Gilbert le 1 juin 2010



Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Maire annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 76 61 92
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	08 10 47 33 33
La poste	03 25 76 56 63
Admr	03 25 41 06 83
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

**Seules les personnes recensées
dans nos registres sont
retranscrites dans l'état civil du
bulletin municipal*



Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal remercie et étudiera toutes les propositions qui lui seront adressées. Mais il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>
